



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240126-2024_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 26 janvier 2024

Délibération : N° 2024-01

L'an deux mille vingt quatre le Vendredi 26 Janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation du Conseil : 17 janvier 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, THER Benoît; BRUEL Marcel, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, MALGOUZOU Nathalie PUYBOUFFAT Delphine,

Absent(s) :

NOEL Géraud,

Secrétaire de séance :

THER Benoit

TARIFS COMMUNAUX

DELIBERATION

Vu le code des collectivités territoriales

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réactualisé les tarifs municipaux.

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'adopter les tarifs municipaux suivants :

TARIFS COMMUNAUX

CANTINE

Repas enfant : 3,05 €

Repas adulte : 7 €

GARDERIE EXTRASCOLAIRE

Assurée de 7h à 18h30 les lundis, mardi, jeudis et vendredis et de 7h à 12h30 le mercredi (périodes scolaires)

	1 ENFANT	A PARTIR DE 2 ENFANTS
MATIN	1,02 €	0,75 €
SOIR	1,02 €	0,75 €
MATIN ET SOIR	1,74 €	1,22 €

TRANSPORT SCOLAIRE (école primaire et maternelle) Gratuit**TRANSPORT VERS LE CENTRE SOCIAL D'ARPAJON SUR CERE (mercredi 12h)**

50 € par an et par enfant

SALLE COMMUNALE ET SALLE POLYVALENTE

	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES	RESIDENTS DE LABROUSSE	ASSOCIATIONS COMMUNALES
SALLE COMMUNALE (50 personnes)	120 €	60 € 90 € (du 01 novembre au 31 mars)	GRATUIT
SALLE POLYVALENTE (150 personnes)	300 €	Du 1/04 au 31/10 : 120€ Du 1/11 au 31/03 : 150€ Forfait mariage : 200€	GRATUIT

Un contrat de location sera établi. Un état des lieux sera réalisé à la remise et au retour des clés.

Des chèques de cautions seront demandés pour toute réservation et pour toute manifestation organisée par les associations :

- 500 € pour le matériel
- 250 € pour le ménage

Pour tout renseignement veuillez contacter la Mairie aux heures d'ouvertures.

CONCESSION AU CIMETIERE 10 € le m2. (concessions perpétuelles)

Emplacement 1 place (2) (3.50m ²)	35 €
Emplacement 2 places (4) (6m ²)	60€
Emplacement 3 places (6) (8.50m ²)	85 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 26 janvier 2024

Reçu en Préfecture

le 29 janvier 2024

Publié ou notifié

le 29 janvier 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 janvier 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

